

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/ISS/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DES VIVRES (HARICOT) POUR LES VICTIMES DES CATASTROPHES ET AUTRES VULNERABLES**

Date de Publication : ...1.../...4.../2024

Date d'ouverture des offres : ...21.../...4.../2024

1. Objet.

Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture des vivres (haricot) pour assister les victimes des catastrophes et autres vulnérables.

2. Financement.

Le Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024.

3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30 min à 15 h 30 min, heure locale à l'adresse ci-après : Ex- Building du Ministère des Finances, 1^{er} étage, bureau N°30. Tél. 22246924.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille franc burundais (50000 Fbu) non remboursables, versés sur le compte n° 1101/001-04 ouvert à la BRB au nom de l'Office Burundais des Recettes.

6. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

✕

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres¹.

Les offres sous pli fermé parviendront au secrétariat du Cabinet du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, au plus tard le 21/11/2024 à 9 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture du haricot pour assister les victimes des catastrophes et autres vulnérables ; **marché N°DNCMP/055/F/2023-2024, à n'ouvrir qu'en séance publique du 21/11/2024 à 9 heures 30.**

Les offres seront ouvertes le 21/11/2024 à 9 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. Celles (offres) qui parviendront au-delà de l'heure de l'ouverture ne seront pas ouvertes et analysés.

N.B : Les heures limites de dépôt et d'ouverture des Offres doivent être séparées d'au moins 30 minutes et d'au plus une heure selon l'art 131 al 8 du code des Marchés Publics.

9. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaire à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou d'une microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant d'un million cinq cent mille Francs Burundais (1 500 000Fbu).

11. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un lot unique constitué de vingt-cinq tonnes de haricot bien sec de récolte récente.

Fait à Bujumbura, le 11/11/2024

**Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales,
des Droits de la Personne Humaine et du Genre**

Hon. Imelde SABUSHIMIKE

